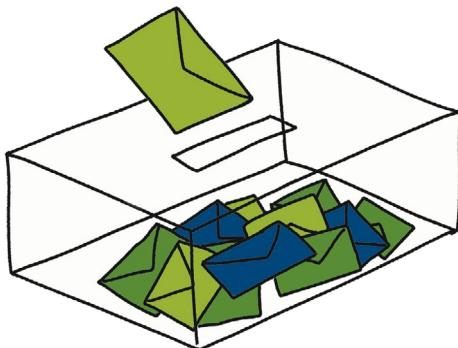


# HABITAT JEUNES

## Élections municipales 2026



## PLAIDOYER

### Reconnaitre le droit de cité des jeunes

Depuis 70 ans les acteurs Habitat Jeunes se mobilisent pour offrir une possibilité d'épanouissement à la jeunesse, en proposant gîte et appui. Si les besoins et les publics accueillis ont évolué avec le temps, les valeurs et objectifs demeurent : faire des jeunes des acteur·rices de leur propre développement, permettre un brassage des publics et soutenir leur engagement dans la société.

Pour cela, le mouvement Habitat Jeunes se fonde sur deux piliers : l'accès au logement digne, autonome et adapté d'une part, la mise en œuvre d'un projet socio-éducatif reposant sur les valeurs et les principes de l'éducation populaire d'une autre part.

Concrètement, ce sont plus de 200 000 jeunes de 16 à 30 ans, aux parcours, origines et situations diverses qui sont accueilli·es chaque année. Les 800 sites d'implantation et 45 000 logements du mouvement, situés en centre-ville, en ruralité ou dans les quartiers prioritaires, proposent un accompagnement, une information et un cadre de vie collectif.

Cette vision est particulièrement d'actualité alors que partout gagnent du terrain les idées prônant le rejet de l'autre – sexismes, xénophobie, racismes, LGBTphobies – ou la culpabilisation des plus vulnérables et la violence de la compétition sociale. De plus, la jeunesse s'enfonce dans une précarité sociale endémique : hausse du taux de pauvreté, augmentation de la part de contrats précaires, absence de filets de sécurité sociaux pour une partie du public, réformes successives des APL venant grever les budgets des jeunes...

Les acteurs Habitat Jeunes sont partenaires au quotidien des villes et des intercommunalités. Ils participent à loger et dynamiser les territoires dans lesquels ils sont implantés, en favorisant le maintien d'une population jeune et active qui répond aux besoins en emploi et contribue à la cohésion sociale en brassant les générations.

Dans le cadre des élections municipales de 2026, l'Union nationale pour l'habitat des jeunes (Unhai) et ses membres portent 10 propositions détaillées, traitant de l'habitat et de l'engagement des jeunes.

Elles ont pour objectif d'alimenter la réflexion et d'enrichir les projets des futures équipes municipales, afin de tracer une trajectoire pour les jeunes au niveau communal et intercommunal : développer l'habitat et l'action socio-éducative, accompagner les pratiques des acteurs agissant déjà sur les territoires, et participer à l'émancipation de la jeunesse en lui adressant une attention particulière.

Ces propositions visent à reconnaître le droit de cité des jeunes, dans tous les territoires.



# DONNER AUX JEUNES LES CLÉS D'UN LOGEMENT AUTONOME ET ADAPTÉ

## NOS CONSTATS

Pour les jeunes, accéder à un logement qui correspond à leurs besoins devrait marquer le début d'un parcours d'épanouissement et d'émancipation, ouvrant la voie à des rencontres, des études, une vocation ou un emploi. Bien souvent, cela se traduit aujourd'hui par des empêchements, des contraintes et des sacrifices.

Les difficultés dans l'accès au logement sont liées à une précarisation croissante de ces publics. **En 2023, plus de 1,4 millions de jeunes de 18 à 29 ans sont en situation de pauvreté, en augmentation de 15% en 20 ans.** En cause : une déstabilisation croissante du marché du travail, les contrats précaires étant devenus la norme, et l'absence de filets de sécurité sociaux pour les personnes de moins de 25 ans. Les économies budgétaires successives réalisées sur les APL depuis 2017 réduisent encore des budgets déjà très contraints.

**Cette jeunesse fragilisée est en première ligne de la crise du logement qui touche de larges pans de la population.** 70% des jeunes sont locataires dans le parc privé et subissent de ce fait de plein fouet l'augmentation des loyers en zones tendues, ainsi que des coûts de l'énergie, alors que l'offre libre compte encore de nombreuses passoires thermiques. Dans le même temps, des blocages subsistent dans l'accès au parc social généraliste, liés au cumul de critères défavorables (rapport à l'emploi, typologie des logements, ancienneté de la demande...).

**Pour prendre pleinement sa part dans la réponse aux besoins, l'offre de logements dédiés doit être soutenue.** Avec 320 000 logements dédiés pour 6,2 millions de jeunes, seulement 5% du public se voit offrir une solution d'habitat spécifique. L'effort de production porte quant à lui principalement sur le volet étudiant, alors même qu'à compter de 21 ans la majorité des jeunes ne le sont pas.



## NOS PROPOSITIONS

### 1. Anticiper les besoins, planifier la production dans le temps

- Réaliser des études territoriales spécifiques et s'inscrire dans des dynamiques partenariales existantes (S'inspirer des observatoires territoriaux du logement étudiant de l'AVUF...)
- Consacrer un volet à l'Habitat Jeunes dans les documents de planification (Programme Local de l'Habitat, Plan Local d'Urbanisme intercommunal...)
- Programmer une offre de logements dédiés au sein des projets de transformation urbaine (projets d'aménagement, de renouvellement urbain, requalification du parc privé...)

### 2. Soutenir des acteurs engagés et des actions concrètes pour les jeunes

- Pérenniser le financement des Services Logements Jeunes et des Comité Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), qui assurent un rôle central dans l'accès à l'information et l'orientation des jeunes vers le logement.
- Soutenir les projets de réhabilitation et de construction neuve des acteurs Habitat Jeunes (flétrage de fonciers ou de bâtiments communaux, subventions, financements PLAIS bonifiés lorsque la collectivité est délégataire des aides à la pierre...)

### 3. Diversité des besoins, diversité des solutions pour l'habitat des jeunes

- Favoriser le développement de programmes prévoyant un accompagnement socio-éducatif renforcé en interne (Résidences Habitat Jeunes / Foyers de Jeunes Travailleurs notamment) au regard de la précarisation croissante des publics jeunes.
- Soutenir le développement d'une diversité d'offres de logements dédiés aux jeunes afin de s'adapter au contexte local (hébergement temporaire chez l'habitant, micro-résidences, logement diffus, Tiny houses...)

### 4. Accéder au logement, comme tout le monde

#### Dans le parc privé :

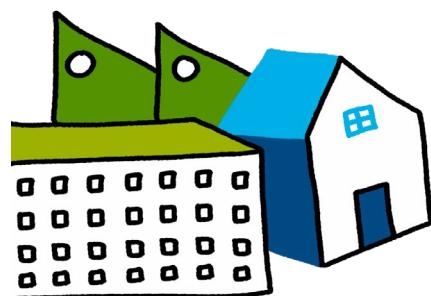
- Développer et faire respecter le dispositif d'encadrement des loyers en zone tendue.
- Soutenir afin de lutter contre le tarissement de l'offre locative privée (régulation des meublés touristiques, fiscalité sur les meublés touristiques et les résidences secondaires, réquisitions de logements vacants le cas échéant...)

#### Dans le parc social généraliste :

- Soutenir les bailleurs sociaux afin de favoriser la production d'une offre sociale réellement abordable pour les jeunes (PLAI, PLAI adaptés, Logements locatifs Très Sociaux, petites typologies...)
- Prendre en compte le critère d'âge au sein des grilles de cotisation et des commissions d'attribution en valorisant les demandeur·ses de moins de 30 ans.

### 5. Expérimenter un filet de sécurité pour ne laisser aucun jeune de côté

- Étudier le développement d'un Revenu de Solidarité à destination des jeunes de 18-25 ans, qui ne bénéficient pas du droit commun (expériences de Lyon ou Grenoble).



# DES JEUNES ÉPANOUI-ES, DES TERRITOIRES VIVANTS !

## NOS CONSTATS

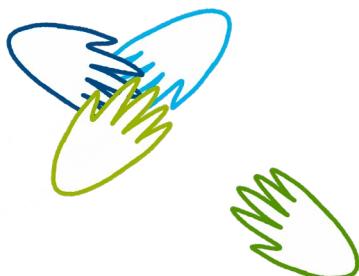
Les actions de soutien au développement des liens sociaux, aux projets et à l'engagement des jeunes sont cruciales tant pour leur épanouissement personnel et leur insertion socio-professionnelle que pour la cohésion sociale et la citoyenneté.

Ainsi, **75% des personnes ayant été en contact avec l'éducation populaire votent à toutes les élections** (sachant que 23% des 18-24 ans et 25% des 25-29 ans n'ont voté à aucun tour des élections présidentielles et législatives en 2022) ; et **49% des personnes ayant été au contact de l'éducation populaire sont engagées dans une association** (contre seulement 14% pour celles ne l'ayant pas été).

Les études récentes témoignent d'une dégradation préoccupante de la santé mentale des jeunes. Ainsi, plus d'un tiers des 11-24 ans déclarent des signes de détresse psychologique de type anxiodépressif, 4 sur 10 font état d'un fort sentiment de solitude. Au-delà de la santé mentale, plusieurs indicateurs de santé des jeunes sont préoccupants. Citons notamment la précarité alimentaire : **près d'un tiers des bénéficiaires d'une aide alimentaire ont moins de 35 ans et plus d'un tiers des étudiant-es se passent de repas par manque d'argent**.

Les facteurs de cette dégradation sont multiples et nécessitent un accompagnement à plusieurs niveaux, qui doit faire la part belle aux actions de prévention.

De nombreux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'éducation populaire œuvrent au quotidien pour animer des espaces d'écoute, de rencontre, de soutien et d'insertion socio-professionnelle à destination des jeunes : par exemple les associations spécialisées dans la santé des jeunes, et plus largement les associations de jeunesse, d'éducation populaire et d'insertion. Force est de constater qu'elles sont aujourd'hui insuffisamment soutenues, et nombre d'entre elles sont en très grande précarité.



## NOS PROPOSITIONS

### 1. Renforcer les partenariats avec les acteurs de la jeunesse, de l'insertion et de l'éducation populaire

- Impliquer les associations de jeunesse et d'éducation populaire
  - dont les acteurs Habitat Jeunes
  - dans l'élaboration des politiques publiques, en s'appuyant sur leurs connaissances des situations de jeunesse et leur expertise sur les réponses à apporter.
- Soutenir les acteurs de l'insertion des jeunes, en particulier les Missions Locales.

### 2. Des lieux pour se rencontrer, des moyens pour accompagner

- Financer l'action socio-éducative dans ses dimensions individuelles et collectives dans les lieux d'accueil de la jeunesse, en visant une prise à charge publique (CAF et collectivités locales) à 100% du financement des équipes professionnelles et la mise en place de conventions de partenariats pluriannuelles.
- Développer des espaces de rencontre, d'expérimentation et de projet entre jeunes animés par des professionnel·les ou des associations de jeunesse et d'éducation populaire : acteurs Habitats jeunes (résidences, tiers-lieux), centres sociaux, maisons des jeunes et de la culture, résidences intergénérationnelles, résidences culturelles, ressourceries, lieux d'accompagnements de projets de l'ESS (incubateurs), etc.

### 3. Cultiver l'engagement des jeunes dans les territoires

- Encourager la mise en place en place de Conseils municipaux de jeunes, inclusifs, accessibles à tous·tes et toutes et les doter de moyens d'action et d'un budget propre.
- Soutenir la diversité des formes d'engagement : animation volontaire (BAFA, BAFD), Juniors Associations, service civique, collectifs de jeunes, assemblées et parlements libres de jeunes, initiatives solidaires.

### 4. Prendre soin de la santé mentale des jeunes

- Développer des Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) pour mieux coordonner les acteurs et soutenir la prévention.
- Soutenir les espaces de prévention et d'accompagnement type Point Accueil et Ecoute Jeunes (PAEJ), Espace Santé Jeunes (ESJ), Maison Des Adolescents (MDA) et les actions portées par des acteurs jeunesse.

### 5. Une alimentation de qualité pour tous·tes les jeunes

- Soutenir et développer les épiceries sociales et solidaires (portées par des associations, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), acteurs Habitat Jeunes...)
- Soutenir les circuits courts et l'accès à une alimentation durable.
- Appuyer les offres de restauration aux tarifs sociaux ouvertes à tous·tes (restaurants municipaux, restaurants gérés par les acteurs Habitat Jeunes...)





## Union nationale pour l'habitat des jeunes

12, avenue du Général-de-Gaulle — CS 60019 — 94307 Vincennes Cedex

01 41 74 81 00 — [www.habitatjeunes.org](http://www.habitatjeunes.org)

